

# ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-615 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

# DÉMÉNAGEMENT 16 RUE LAMARTINE

### Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ; VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le code de la route;

VU le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il a lieu de règlementer le stationnement et la circulation pour permettre le bon déroulement d'un déménagement au n°16 rue Lamartine ;

#### ARRETE

#### Article 1:

Le stationnement sera interdit face au N°16 rue Lamartine, sur un emplacement (Photo ci-joint), du samedi 14 décembre 2024 à 8h00 au dimanche 15 décembre 2024 à 19h00.

## Article 1:

La circulation sera interdite rue Lamartine, dans la partie comprise entre la rue Doyen René Gosse et la rue Victor Guiraud, le dimanche 15 décembre 2024 pendant la durée nécessaire aux opérations de chargement du véhicule de déménagement.

#### Article 2

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate.

#### Article 3:

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 6 décembre 2024.

Par délégation du Maire, Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean-Marie SABATIER.